



CAS N°4 : Branchement en aérien partir d'un PBO sur poteau



PRÉREQUIS

La réalisation du raccordement client dans les règles de l'art tient à la complétude d'un ordre de travail (OT) permettant l'anticipation de l'intervention et le choix des matériels adaptés à la mise en situation (voir détail page 68).

Disposer d'un bilan de la préqualification de l'intervention réalisée par l'OC (voir détail page 67)

Sur le plan technique, il est demandé de respecter le type d'ingénierie associé à la zone et à la typologie du local à raccorder :

- colonne de communication en quadrifibre = branchement en quadrifibre.
- colonne de communication en monofibre = branchement en monofibre

La conformité de l'intervention réalisée dans les règles de l'art justifiée par le CRI photo (voir détail page 56).



RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

Lors d'une intervention en aérien, il faut être vigilant sur son environnement de travail :

- si voisinage avec fil nus, respecter les distances d'approche selon les domaines de tension ; BT, HTA et HTB (voir page 28 et 32 à 35 du guide sur la BLOM en aérien)
- une étiquette jaune indique que l'appui Orange a été déclaré mauvais. Il ne faut pas rajouter de surcharge, la montée y est interdite
- une étiquette rouge indique l'interdiction d'utiliser l'appui sous peine de dangerosité électrique

La réalisation de ce type de raccordement nécessite l'utilisation d'une nacelle.

RÈGLE N° 1 : on « suit » le câble client cuivre existant, sans s'accrocher dessus. Le câble cuivre, dans le futur, a vocation à être déposé.

RÈGLE N° 2 : si utilisation d'un câble (double gaine) L1084 ou L1083, le dégainer sur la partie intérieure du logement. Le cheminement de la gaine noire est toléré en intérieur sur 2 m maximum. La pose de la prise optique est réalisée à proximité de la sortie de l'adduction (pénétration).

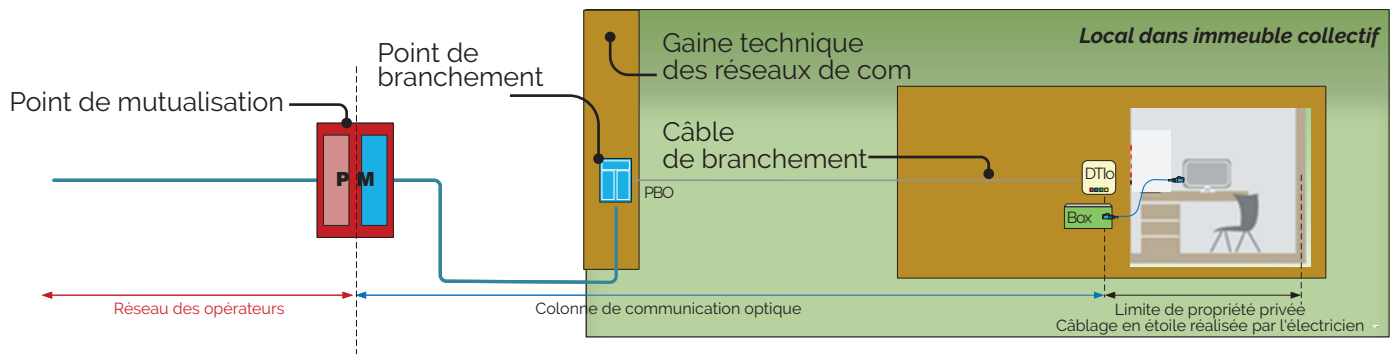
RÈGLE N°3 : lors du raccordement client local individuel, pour le changement de nature du câble en pénétration, il est possible d'utiliser un boîtier de transition BTI fixé en extérieur (soudure des deux câbles).

RÈGLE N°4 : s'assurer de l'étanchéité eau/air après le passage du câble.

RÈGLE N°5 : dans les logements anciens où il n'existe pas de câblage résidentiel (Ethernet) et donc pas de Tableau de Communication, deux configurations sont alors possibles :

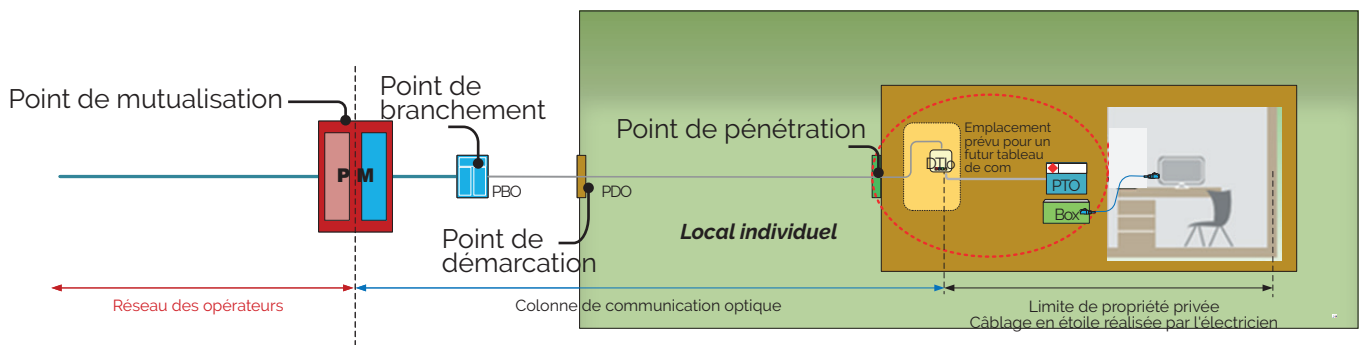
- **Configuration 1** dite « basique » les DTIo et PTO sont confondus et installés près des équipements audiovisuels (voir figure 25)

Fig. 25 | Configuration d'un raccordement direct aux équipements audiovisuels dans un local individuel



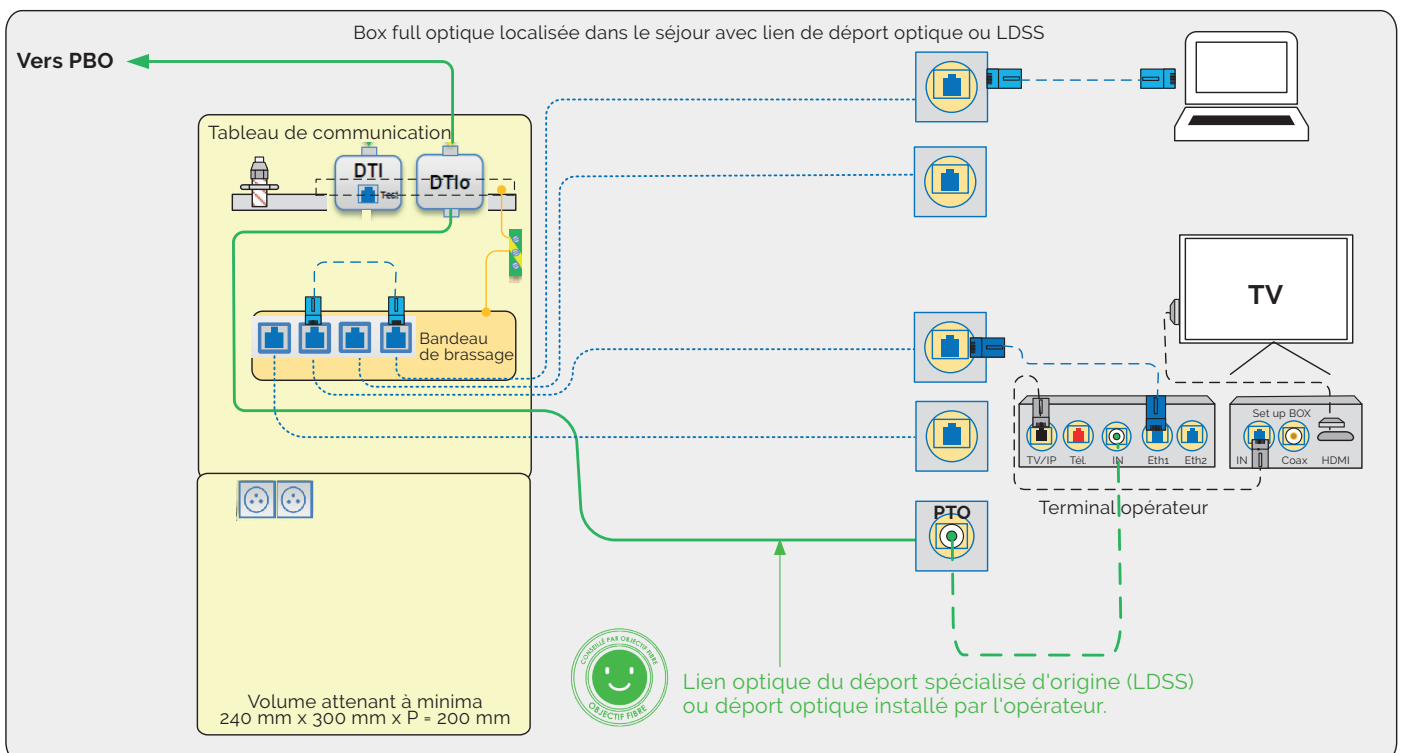
- **Configuration 2** dite « évolutive » : le DTIo est positionné à un emplacement où un futur tableau de communication pourrait être installé lors d'une rénovation (généralement à l'entrée du logement ou à la place de l'ancien TRI). La PTO est installée près des équipements audiovisuels. (Voir figure 27).

Fig. 27 | Raccordement d'un local sans TC ou TRI avec une box déportée dans un local individuel



- **RÈGLE N°6** : dans les logements récents où il existe un câblage résidentiel (Ethernet) et donc un Tableau de communication, le DTIo doit être placé dans le Tableau de communication. Si la box opérateur est positionnée près des équipements audiovisuels, alors un lien (ou déport) optique est installé pour relier le DTIo à la PTO (proche de la box).

Fig. 46 | Raccordement avec cordon entre la box et la set up box



RÈGLE N°7 : refaire l'étanchéité eau/air après le passage du câble

AVERTISSEMENTS : Comme pour toute opération sur de la fibre optique, il est fortement recommandé de porter des lunettes et des gants de protection. De même, lors de la manipulation d'outils tranchants (utilisez des outils sécurisés : lame protégée ou rétractable, etc....), il est recommandé de porter une tenue adaptée.

CONFIGURATION FRÉQUENTE DE PARCELLES NON ÉQUIPÉES DE FOURREAUX TÉLÉCOM

Lors de la construction du raccordement client à partir d'une artère aérienne avec un PBO fixé à un poteau à proximité de l'habitation à raccorder, la distance est, sauf exceptions, inférieure à 100 mètres.

Fig. 04 | Cas d'un raccordement aérien ou aéro-souterrain



Configuration où le réseau sur le domaine public peut être souterrain et aérien.

Pour éviter la pénétration de l'eau dans l'habitation, ainsi que dans le PBO (sauf conception de PBO avec étanchéité renforcée), le câble est fixé de manière à obtenir une forme « en goutte d'eau ». Le percement se fait du bas vers le haut depuis l'extérieur, afin d'éliminer toute possibilité d'infiltration d'eau.

Le raccordement depuis un PBO sur support aérien est autorisé dans les limites décrites sur l'offre de partage des infrastructures aériennes (GCBLO).